



**Intersyndicale CFDT– CFTC – CGT – FO – SNB/CFE/CGC
Banques et sociétés financières**

Les patrons des banques à leurs salariés : À nous les bonus, à vous la crise !

Les négociations salariales de branche ont débuté le 12 octobre à l'AFB. La question des rémunérations dans les banques fait l'actualité depuis des mois autour de certains bonus extravagants, de la rémunération des dirigeants et de l'explosion des inégalités : la moitié des techniciens des banques gagne moins de 27 742 euros brut par an, la moitié des cadres moins de 43 811 euros. Un conseiller de clientèle gagne en moyenne 26 322 euros brut annuel.

Après avoir été un acteur essentiel du sauvetage des banques en 2008, la très grande majorité des salariés subit restructurations, dégradation des conditions de travail, baisse des effectifs, gel du pouvoir d'achat.

Cela n'a pas empêché la délégation patronale de refuser toute mesure significative pour ces salariés. Prétextant, comme à son habitude, la crise et la concurrence internationale, l'AFB a rejeté, avant même qu'elles soient exprimées, les demandes de mesure générale, et n'a proposé pour l'essentiel qu'une revalorisation des minima de 1%, autrement dit rien du tout puisque les minima de branche sont bien inférieurs aux minima réels.

L'intersyndicale a rejeté ces propositions et a demandé à l'AFB :

- Une revalorisation des minima par niveau et ancienneté qui correspondent aux salaires réels de chaque niveau ;
- Une Garantie Salariale Individuelle (GSI) de 5 % d'augmentation minimum sur 5 ans ;
- Un minimum d'augmentation pour les changements de niveau de classification et pour toutes les révisions de situation ;
- Le rattachement de l'ITB au niveau H (cadre) ;
- Un volet de l'accord qui impose aux entreprises :
 - d'en finir avec l'opacité du système de rémunération dans les banques et de communiquer aux négociateurs toutes les informations sur les rémunérations : fixes et variables, des salariés dans et hors classifications, par métier et par ancienneté ;
 - de définir des règles d'attribution de la rémunération variable avec des critères objectifs et transparents, de prévoir des procédures de recours ;
 - de discuter de la répartition entre les augmentations collectives et les augmentations individuelles.

La prochaine réunion se tiendra le 26 octobre. Dans le contexte, il ne serait pas acceptable que l'AFB revienne à la table de négociation les mains vides.